

Interdire les exportations détruirait des milliers d'emplois

dossier politique

28 septembre 2009 Numéro 24

L'initiative du GSsA «pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre» sera soumise au vote le 29 novembre 2009. En cas d'acceptation, l'exportation et le transit de matériel de défense et de technologies connexes seraient interdits en Suisse. Les conséquences seraient lourdes : le marché helvétique étant trop petit, les entreprises industrielles concernées seraient contraintes de fermer leurs sites de production ou de délocaliser à l'étranger. Plus de 10'000 emplois dans 550 entreprises disparaîtraient. Quant à l'industrie civile, elle perdrait transfert de savoir-faire et innovations. Le texte de l'initiative obligerait la Confédération à soutenir les régions et personnes touchées pendant dix ans. Selon des estimations prudentes, les coûts à sa charge dépasseraient le demi-milliard de francs. Enfin, l'initiative menace notre sécurité, car elle prive l'industrie de défense helvétique de sa base existentielle.

Position d'economiesuisse

▶ Au vu de la situation économique, il serait irresponsable d'adopter une loi ayant pour effet de supprimer sciemment des emplois dans un secteur prospère. L'initiative causerait des dommages durables à la place économique en affaiblissant sa capacité d'innovation et en portant atteinte à sa réputation de partenaire commercial sérieux.

▶ Le soutien que la Confédération devrait apporter n'atténuerait pas les dommages causés. L'initiative ne fait que confier à la Confédération des charges supplémentaires inutiles. De plus, des entreprises soutenues par l'État mettraient en péril des emplois dans d'autres entreprises. economiesuisse rejette l'initiative pour des raisons économiques et financières.

▶ Une interdiction d'exporter est inutile. Les contrôles effectués sont suffisants. Les exportations de biens visés par l'initiative font l'objet d'une autorisation individuelle sur la base de critères clairs et stricts.

L'interdiction des exportations nuirait à l'économie suisse

► Le projet demande d'interdire les exportations de matériel de guerre et de biens militaires spéciaux.

► Les initiants ne disent pas toute la vérité.

► Les conséquences de l'initiative ne se limiteraient pas au matériel de guerre et aux biens militaires spéciaux.

L'objectif de l'initiative du GSsA

Le peuple suisse se prononcera le 29 novembre 2009 sur l'initiative du GSsA «pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre». Celle-ci vise à interdire toute exportation de matériel de défense et de biens militaires spéciaux. Elle interdirait également les exportations de biens immatériels et de technologies, soit le transfert de savoir-faire ou les ventes sous licence. Le transport de matériel de défense à travers la Suisse ne serait plus possible. De plus, en cas d'acceptation, la Confédération devrait soutenir les régions et les personnes concernées pendant dix ans au moins afin d'atténuer les conséquences.

Les auteurs de l'initiative, proches du Groupe pour une Suisse sans armée (GSsA), prétendent que le projet ne vise pas les biens dits à double usage, contrairement à une initiative similaire de 1997. Ces biens sont des produits qui peuvent être utilisés à des fins tant civiles que militaires. Même s'ils ne sont pas mentionnés, ces produits sont également concernés. En effet, lorsqu'ils achètent un produit, de nombreux clients l'utilisent tant à des fins civiles que militaires. Avec l'initiative, ils ne passeront plus commande auprès de leur fournisseur suisse qui perdra ainsi également les commandes de produits civils.

Définition des catégories de biens

Matériel de guerre :

«Par matériel de guerre, on entend :

- a. les armes, les systèmes d'armes, les munitions et les explosifs militaires ;
- b. les équipements spécifiquement conçus ou modifiés pour un engagement au combat ou pour la conduite du combat et qui, en principe, ne sont pas utilisées à des fins civiles.» (art. 5, al. 1 loi sur le matériel de guerre).

Par matériel de guerre, on entend également les pièces détachées et les éléments d'assemblage, même partiellement usinés, lorsqu'il est reconnaissable qu'on ne peut les utiliser dans la même exécution à des fins civiles.

► L'exportation de ces biens serait explicitement interdite par l'initiative.

Biens militaires spécifiques :

«Les biens qui ont été conçus ou modifiés à des fins militaires, mais qui ne sont pas des armes, des munitions, des explosifs militaires ni d'autres moyens de combat ou pour la conduite du combat, ainsi que les avions militaires d'entraînement avec un point d'emport.» (art. 3c loi sur le contrôle des biens).

Exemples : des enregistreurs, du matériel de traitement d'image, des appareils à infrarouge et à image thermique, des dispositifs de vision nocturne, des appareils de cryptage, des simulateurs militaires, des avions d'entraînement, des drones, des robots militaires, des équipements électroniques militaires, des parachutes, des gilets pare-balles et des vêtements de protection, des équipements de protection ABC qui ne peuvent être utilisés qu'à des fins militaires (protection contre les armes chimiques ou similaires), etc.

► L'exportation de ces biens serait explicitement interdite par l'initiative.

► Les biens à double usage sont aussi concernés.

Biens à double usage :

«Les biens utilisables à des fins aussi bien civiles que militaires.» (art. 3a et 3b loi sur le contrôle des biens)

Exemples : des machines-outils ayant des caractéristiques spécifiques (comme la haute précision), des senseurs, des lasers, des appareils optiques, des matériaux (le titane, par exemple), la majorité des produits chimiques, des logiciels, etc.

► Ces produits seraient touchés indirectement en raison de la disparition d'économie d'échelle, de la perte de la garantie de qualité découlant de la production de biens militaires et de la perte de la clientèle en raison de l'impossibilité de livrer des produits à usage militaire.

Biens civils et fournisseurs :

En raison de l'interpénétration économique, les biens civils et les fournisseurs des entreprises productrices seraient également touchés indirectement, car les produits civils bénéficient souvent du savoir-faire acquis dans le cadre de la recherche et de la production de biens militaires. Pour les fournisseurs, cette industrie génère une valeur ajoutée brute, des emplois et des revenus.

► Ces biens seraient concernés du fait de la disparition d'économies d'échelle, de la diminution des commandes et de la perte de confiance des clients.

► L'industrie de défense suisse est privée de sa base existentielle.

L'interdiction des exportations détruirait des emplois

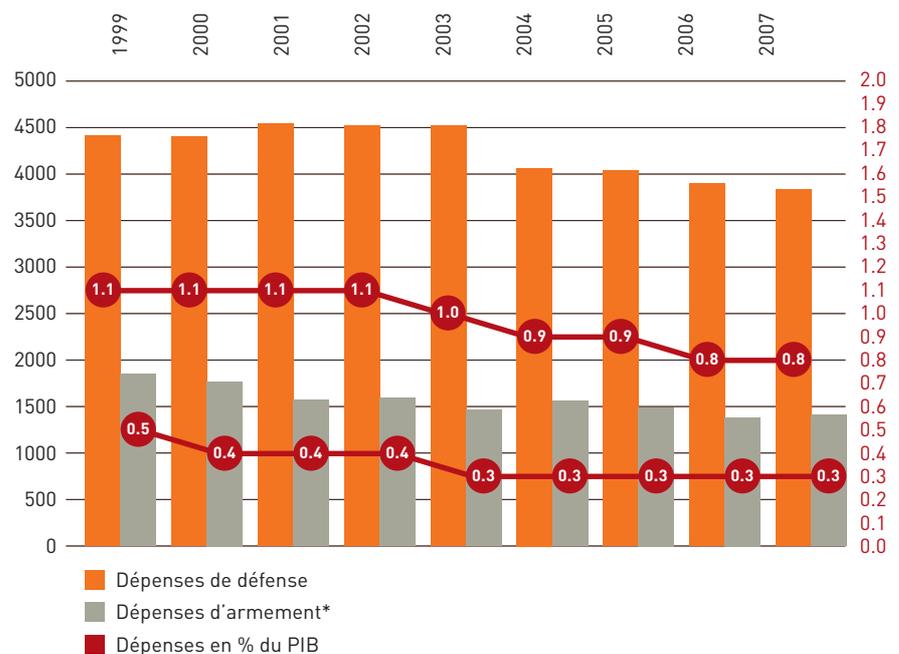
Une interdiction d'exporter priverait l'industrie de l'armement suisse, un secteur en bonne santé, de sa base existentielle. En effet, le marché helvétique est trop petit pour permettre aux entreprises de survivre. Ce marché s'est déjà contracté sous l'effet des réformes de l'armée suisse

Graphique 1

► Le marché helvétique est trop petit pour permettre aux entreprises suisses de survivre.

Contraction de la demande sur le marché helvétique

En millions de francs suisses, en pour cent



*Dépenses d'armement = matériel d'armement, équipement et matériel à renouveler, matériel de remplacement, munitions et investissements immobiliers

Source : DDPS

L'acceptation de l'initiative aurait des conséquences désastreuses pour les entreprises et leurs employés. Selon Toni J. Wicki, jusqu'à récemment CEO de RUAG : «Une entreprise touchée par l'interdiction d'exporter a deux options : mettre la clé sous la porte ou délocaliser la recherche et la production.» Les deux solutions se traduiraient par la disparition de la totalité des emplois et des innovations en Suisse.

► 10'000 emplois menacés.

On ne peut évaluer qu'approximativement le nombre d'emplois concernés. D'après une étude de BAK Basel Economics réalisée à la demande du Secrétariat d'État à l'économie (Seco), plus de 5100 emplois sont directement concernés et disparaîtraient sans être remplacés. Dans son message, le Conseil fédéral part du principe que ce chiffre pourrait être deux fois plus élevé si on tient compte des conséquences négatives sur la production et le commerce de biens à double usage et de produits civils. Au total, plus de 10'000 emplois seraient directement ou indirectement menacés. Il faut ajouter à cela les conséquences, difficiles à évaluer, pour les artisans établis à proximité des différents sites de production. Ces sites se trouvent souvent dans des régions reculées où l'industrie locale est le principal client des PME. Ainsi, la fermeture des entreprises industrielles aurait aussi des conséquences désastreuses pour les PME de ces régions.

► 550 entreprises menacées, principalement des PME.

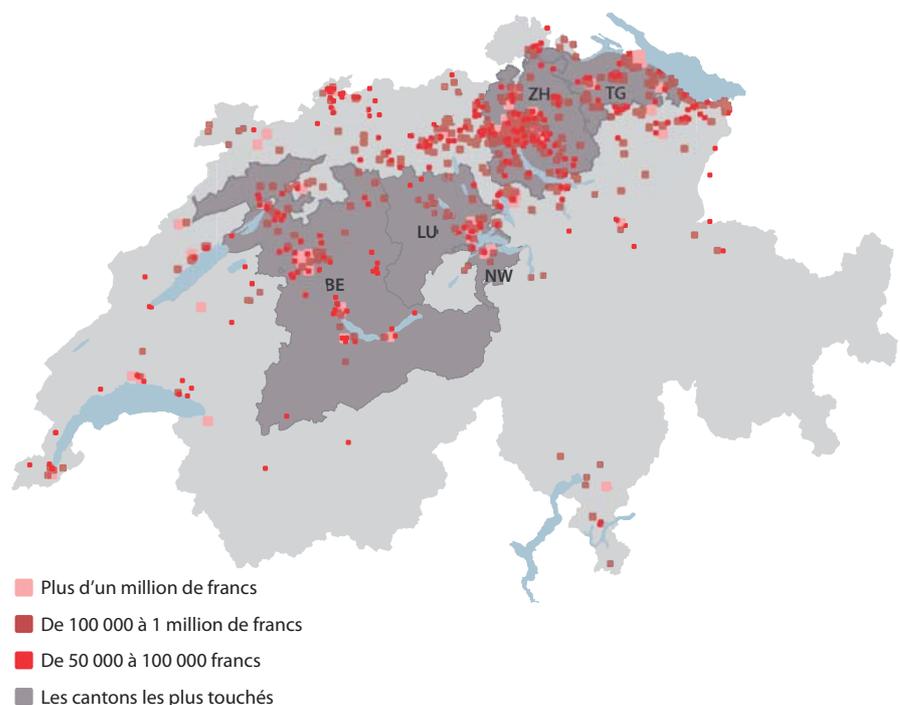
L'interdiction d'exporter affecterait principalement des petites et moyennes entreprises. Parmi les quelque 550 entreprises concernées, une poignée sont de grandes entreprises. En cas d'interdiction des exportations, elles auraient la possibilité de délocaliser leurs sites de développement et de production à l'étranger. Les petites entreprises seraient touchées beaucoup plus durement. Dans la majorité des cas, elles n'auraient pas d'autre choix que de mettre la clé sous la porte.

Graphique 2

► La carte indique le volume de commande annuel des fournisseurs de Mowag, Rheinmetall Air Defence (anciennement Oerlikon Contraves), Pilatus Constructions Aéronautiques, Thales Suisse, RWM Schweiz, Nitrochemie et les sociétés appartenant au Groupe romand pour le matériel de défense et de sécurité (GRPM). Les commandes de RUAG, principale entreprise d'armement suisse, ne sont pas prises en considération. Au total, plus de 10'000 emplois dans plus de 550 entreprises dans toute la Suisse seraient touchés par une interdiction des exportations.

Nos petites entreprises en feraient les frais

Cinq cantons sont particulièrement touchés



«La conversion est une utopie. En réalité, nous serions contraint de fermer notre entreprise en Suisse alors qu'elle se porte bien... avec toutes les conséquences que cela implique pour nos collaborateurs.»

C. Frei, CEO de MOWAG

► Des entreprises subventionnées devraient s'introduire sur des marchés qui fonctionnent et tenter d'évincer d'autres entreprises.

Le «plan social» des initiants est inutile

Les initiants savent pertinemment que l'initiative causerait de graves difficultés, car ils demandent que la Confédération soutienne les régions et entreprises concernées pendant dix ans. Ce sont les mêmes qui demandent des aides étatiques supplémentaires pour faire face à la crise qui proposent de briser une industrie prospère. Les économistes de BAK Basel Economics estiment les coûts à plus de 500 mio.fr. Toutefois, les coûts pourraient être bien plus élevés. Le chiffre avancé représente la somme des aides, 380 mio.fr. environ, et la diminution des cotisations aux assurances sociales et des recettes fiscales, chiffrée à près de 150 mio.fr. Ces aides étatiques supplémentaires doivent permettre d'atténuer les conséquences de l'initiative. Au vu de la situation économique actuelle et des dépenses pour les mesures de stabilisation conjoncturelle, cela est totalement insensé. Christoph Frei, CEO de MOWAG, à Kreuzlingen estime que «la conversion est une utopie. En réalité, nous serions contraints de fermer notre entreprise alors qu'elle se porte bien... avec toutes les conséquences que cela implique pour nos collaborateurs.»

Dans les quelques rares cas où les aides à la conversion permettraient d'éviter la fermeture d'une entreprise, cela ne ferait que déplacer le problème. Les entreprises subventionnées devraient s'introduire sur des marchés qui fonctionnent pour essayer d'évincer d'autres entreprises. Cela entraînerait des distorsions de concurrence et aurait pour seul effet de provoquer des suppressions d'emplois dans d'autres entreprises.

Position de la Confédération :

«Un soutien financier ne compenserait pas la suppression de postes attractifs. Se retirer d'une branche industrielle innovante et compétitive et demander à l'État de verser des compensations n'a pas de sens.»

Ambassadeur Monika Rühl Burzi, responsable du centre de prestations Relations économiques bilatérales au SECO.

Au-delà de la destruction d'emplois, l'initiative du GSsA provoquerait aussi la perte d'un savoir-faire industriel et technologique précieux. Cette industrie très active dans le développement emploie une très forte proportion de spécialistes hautement qualifiés. L'industrie de défense est une source importante d'innovations applicables aussi dans des secteurs civils. Des instruments aujourd'hui d'usage quotidien, comme la radio, le radar, le GPS ou Internet sont dérivés d'applications militaires. Mais cela ne s'arrête pas là. Par exemple, grâce à la production de munitions, RUAG a acquis des connaissances poussées en matière de revêtement des surfaces métalliques. Ce savoir-faire est maintenant également utilisé dans des secteurs civils. L'entreprise Bosch l'utilise pour le revêtement de systèmes d'injection diesel

L'initiative menace la sécurité de la Suisse

Au-delà des arguments économiques, deux autres éléments parlent en défaveur de l'initiative du GSsA : elle menace la sécurité de la Suisse et est totalement inutile.

► D'autres éléments parlent en défaveur de l'initiative.

► La Suisse se trouverait en situation de dépendance de l'étranger pour l'achat d'armement.

La perte de l'industrie de défense helvétique placerait la Suisse dans une situation de dépendance totale de l'étranger. Aujourd'hui, il existe une interdépendance dans l'achat d'armement et les entreprises helvétiques garantissent un taux d'auto-provisionnement minimal. En cas de disparition de cette base locale, la Suisse dépendrait intégralement de partenaires étrangers.

«L'industrie de sécurité suisse est vitale pour notre armée. L'initiative du GSsA est contraire à nos intérêts dans ce domaine.»

André Blattmann, chef de l'armée

► Le peuple a déjà rejeté plusieurs initiatives du GSsA.

Graphique 3

► Les initiants ont adopté la stratégie du saucisson et espèrent affaiblir progressivement l'armée. Les électeurs ont systématiquement refusé les projets allant dans ce sens.

► En 2006, les exportations d'armement suisses ont représenté à peine 0,7 % des exportations d'armement mondiales.

► La part de la Suisse au marché mondial pourrait facilement être reprise par d'autres entreprises.

La disparition des emplois dans l'industrie de défense impliquerait également la perte du savoir-faire en matière de maniement et d'entretien des systèmes d'armes. Ce serait d'autant plus tragique que nous possédons une armée de milice. Le concept s'appuie sur l'idée que les membres de l'armée, qui ne sont pas des professionnels, apportent les connaissances acquises dans le cadre de leur travail et de leur vie privée. En raison du degré de complexité croissant des systèmes d'armes, l'expertise des personnes travaillant dans l'industrie de défense a une valeur inestimable pour l'armée suisse. D'après le commandant de corps André Blattmann, chef de l'armée, «l'industrie de sécurité suisse est vitale pour notre armée. L'initiative du GSsA est contraire à nos intérêts dans ce domaine.»

Le chef de l'armée met en évidence l'objectif réel des initiants : comme son nom l'indique, le Groupe pour une Suisse sans Armée vise l'abolition de l'armée. Il a déjà déposé plusieurs initiatives dans ce sens. Comme le peuple a refusé à plusieurs reprises d'abolir l'armée, il tente maintenant de l'affaiblir progressivement. La présente initiative est une nouvelle tentative dans ce sens.

Acharnement : Sept initiatives similaires ont échoué

	Peuple %		Cantons	
	Oui	Non	Oui	Non
1987 Initiative pour un droit de référendum pour les dépenses militaires	40,6	59,4	2,5	20,5
1989 Initiative pour une Suisse sans armée	35,6	64,4	2	21
1993 Initiative sur les places d'armes	44,7	55,3	7	16
1993 Initiative pour une Suisse sans nouveaux avions de combat (F/A-18)	42,8	57,2	4	19
1997 Initiative pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre	22,5	77,5	0	23
2000 Initiative en faveur d'une redistribution des dépenses	37,6	62,4	4	19
2001 Initiative pour une Suisse sans armée II	21,9	78,1	0	23

Source : economiesuisse

L'initiative est de plus totalement inutile. En 2006, les exportations d'armement suisses ont représenté à peine 0,7 % des exportations d'armement mondiales. En 2005, leur part atteignait seulement 0,54 %.

Part de la Suisse aux exportations mondiales de matériel de guerre

En millions de dollars

	2003	2004	2005	2006
Exportations mondiales d'armements	37 716	43 037	39 704	45 628
Exportations suisses d'armements	308	345	214	317
Part de la Suisse (en %)	0.82	0.81	0.54	0.70

Source : Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI) Yearbook, Table 7B.1, p. 32

► La Suisse possède déjà des critères d'autorisation stricts et transparents.

► La Suisse est affiliée aux quatre régimes internationaux de contrôle des exportations.

► L'initiative n'apporterait rien.

Interdire les exportations est inutile

Surtout, la Suisse possède déjà des critères d'autorisation très stricts pour l'exportation d'armements, réglés dans la loi sur le matériel de guerre (LMG), et celle sur le contrôle des biens (LCB). Ces deux lois et leurs ordonnances prévoient que toute demande d'exportation soit évaluée individuellement sur la base de critères clairs. La Suisse est également affiliée à tous les régimes internationaux de contrôle des exportations. Cela garantit que la Suisse n'exporte pas de biens d'armement dans des régions en proie à une guerre ou dans des pays qui ne respectent pas les droits de la personne. L'interdiction d'exporter obligerait les grandes entreprises de défense helvétiques à délocaliser leur siège et leur production à l'étranger. Elles continueraient de produire leurs biens, mais leurs exportations ne seraient plus soumises au contrôle de l'État suisse. Il y aurait un risque que les biens soient alors produits dans des États dotés d'un régime de contrôle des exportations bien moins strict. L'initiative produirait l'effet contraire à celui visé.

La Suisse est affiliée aux quatre régimes internationaux de contrôle des exportations de matériel de défense qui réunissent quelque 40 États industrialisés, majoritairement occidentaux, afin de coordonner leurs efforts. Il s'agit du Groupe des fournisseurs nucléaires (GFN), du Régime de contrôle de la technologie relative aux missiles (RCTM), du Groupe d'Australie (contre la prolifération des armes biologiques et chimiques) et de l'Arrangement de Wassenaar, qui contrôle la production et les exportations d'armes conventionnelles et de biens et technologies à double usage. Notre pays ne doit pas faire cavalier seul. Il est plus important qu'il continue de s'engager à l'échelle internationale pour un contrôle strict des exportations.

Conclusion

L'initiative «pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre» du GSsA causerait des dommages importants en Suisse. Non seulement l'interdiction d'exporter risque de nuire à notre sécurité nationale, mais elle impliquerait aussi la disparition d'un savoir-faire indispensable et de plus de 10'000 emplois. Au vu de la situation économique, il serait irresponsable de briser une branche industrielle compétitive et prospère. L'économie recommande donc de voter NON le 29 novembre 2009.

Pour toutes questions :
catherine.lance@economiesuisse.ch

economiesuisse, Fédération des entreprises suisses
Carrefour de Rive, Case postale, CH-1211 Genève 3
www.economiesuisse.ch